

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de l'entreprise Raoul Pellanda, exploitation de carrière en liquidation**, à Sierre, fondation (FOSC no 98 du 24.05.2002, p. 14, publ. 482036). Par décision du 11.12.2003, l'autorité de surveillance a prononcé la radiation de la fondation au sens des articles 88 et 89 CCS. Son nom est radié d'office en application de l'article 104 ORC.
Journal no 1805 du 17.12.2003
(02044916 / CH-626.7.002.927-5)